



02.06.2020

### **Conditions de l'offre de parrainage de Vialis**

Offre, non cumulable avec d'autres offres de Vialis, soumise à conditions et réservée aux clients particuliers titulaires d'un abonnement télécoms (hors Service Émotion collectif, hors options/bouquets TV et consommations téléphoniques) résidant dans les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Sundhoffen, Turckheim, Sainte-Croix-Aux-Mines, Sainte-Marie-Aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc ainsi que dans les communes déployées en fibre optique par Rosace.

Seul le parrain bénéficie d'un mois offert sur son abonnement (hors Service Émotion collectif, hors options/bouquets TV et consommations téléphoniques).

L'offre est limitée à deux (2) parrainages par client et par an. Le parrain s'engage pour une nouvelle période minimum d'un (1) an à compter de la date de raccordement effectif du filleul. De plus, le filleul doit souscrire un premier contrat télécoms chez Vialis, d'une durée minimum d'engagement d'un (1) an qui doit aller à son terme. À défaut, le parrain sera refacturé du mois qui lui aura été offert, étant précisé que la prise en compte du mois offert n'interviendra qu'à partir du moment où les services du filleul seront actifs.

Tout document incomplet ne pourra pas être pris en compte dans le cadre du parrainage. Il appartient au parrain et au filleul, avant envoi du présent formulaire à Vialis, de s'assurer de l'exactitude des données transmises. Toute demande fera l'objet d'une étude par Vialis qui se réserve le droit de refuser l'application de l'offre de parrainage.

Pour toute information, contacter le département commercial télécoms de Vialis.

La collecte et l'utilisation des données transmises via le présent formulaire ont pour finalité de vous permettre de bénéficier d'une offre spéciale et d'assurer la bonne gestion des contrats souscrits. De ce fait, ce traitement est basé sur l'intérêt légitime (art. 6 §1 f) RGPD) ou est nécessaire à l'exécution d'un contrat (art. 6 §1 b) RGPD). Après validation de ce formulaire, les données recueillies sont redirigées vers le département commercial puis, en cas de souscription de contrat, enregistrées dans les logiciels internes de gestion de Vialis. Elles sont conservées durant six (6) mois à compter de leur réception pour une demande d'information et, en cas de souscription, pendant la durée du contrat (augmentée de dix (10) ans pour les pièces comptables). Pour plus d'informations sur la façon dont nous protégeons vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre [Politique de données personnelles](#) sur notre site internet.